

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2338

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Lyon 8ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux associations des Jardins des Meuniers et du Jardin partagé de Monplaisir - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémie Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charlot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2338**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Lyon 8ème

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux associations des Jardins des Meuniers et du Jardin partagé de Monplaisir - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération Jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole accompagne, depuis 1999, les initiatives de jardinage collectif et participatif développées sur son territoire.

En lien avec le plan nature, les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, en milieu urbain notamment, et constituent un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés.

Enfin, les jardins collectifs intègrent un important volet alimentaire, en cohérence avec les objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine votée en 2019.

Par délibération du Conseil n° 2023-1875 du 25 septembre 2023, la Métropole a fait évoluer sa politique de soutien aux jardins collectifs afin d'impulser des changements de pratiques face au changement climatique, de répondre à la nécessité de protéger tant la biodiversité que la ressource en eau et de préciser les conditions d'éligibilité des demandes d'aides financières présentées par les porteurs de projet.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création ainsi qu'à l'amélioration des jardins existants affichant un objectif nourricier.

II - Soutien à l'amélioration des Jardins des Meuniers

Créés en 2011, les Jardins des Meuniers se situent sur le territoire de la commune de Fontaines-sur-Saône, sur un terrain communal de 4 475 m². Ils regroupent un total de 65 parcelles en pleine terre, non closes, réparties entre 44 jardiniers, un jardinier pouvant disposer de plusieurs parcelles.

En accord avec l'ensemble de ses adhérents, l'association gestionnaire du site, souhaite faire évoluer les pratiques de jardinage pour les adapter aux changements climatiques.

Le projet élaboré porte, notamment, sur :

- la maîtrise des consommations en eau (installation de nouveaux récupérateurs d'eau pluviale),
- le développement du compostage (installation d'un composteur collectif),
- le retour de la faune dans les jardins (plantation de haies entre les parcelles, installation d'abris pour les oiseaux, hôtel à insectes, etc.),
- la plantation d'arbres afin d'ombrager le terrain,
- la mise en œuvre d'actions communes et l'essaimage de bonnes pratiques de jardinage (des jardiniers ayant déjà été formés dans ce sens : production d'engrais écologiques, réalisation de semis sous serre, achats groupés de paillage, etc.) et la mise en place d'espaces dédiés (serres, cabanes à outils, tables, etc.).

Par ce projet, les jardiniers souhaitent obtenir une meilleure protection contre les effets des canicules (amélioration quantitative et qualitative des récoltes, augmentation des surfaces ombragées, etc.), développer du lien social (réalisation de chantiers en commun et d'animations diverses) et s'ouvrir sur l'extérieur (accueil de nouveaux jardiniers, mise à disposition d'une parcelle pour les élèves d'une classe de CM2).

En outre, l'association souhaite systématiser l'utilisation d'outillages électriques collectifs, en remplacement de ses outils thermiques existants.

La Métropole propose de participer à ce projet à hauteur de 9 131 € TTC correspondant à presque 80 % des dépenses estimées à 11 447 € TTC, ainsi détaillées :

- aide à l'analyse des sols : 4 416 €,
- aide à l'assistance à maîtrise d'œuvre : 130 €,
- aide aux équipements, travaux et plantations : 3 985 €,
- aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau : 600 €.

Ainsi, il est proposé de verser la subvention en trois temps :

- un acompte de 50 % à la notification de la subvention,
- un 2nd versement de 25 % lors de la remise de l'étude d'analyse des sols, accompagnée d'un document certifiant de la compatibilité des sols avec la production de fruits et légumes destinés à la consommation humaine,
- le solde à la fin des travaux au vu d'un courrier de demande de versement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
analyse des sols	5 520	Métropole - aide analyse des sols	4 416
assistance à maîtrise d'œuvre	130	Métropole - aide à l'assistance à maîtrise d'œuvre	130
dépenses d'aménagement (grillage et accessoires)	336	Métropole - aide aux équipements, travaux et plantations	3 985
dépenses d'équipement (serres, cabanons, outillage électrique, etc.)	4 145	Métropole - aide à l'acquisition de récupérateur d'eau	600
plantations (arbres pour ombrage sur le terrain)	500	Commune de Fontaines-sur-Saône	450
gestion de la ressource en eau (récupérateurs d'eau pluviale)	816	autofinancement	1 866
Total	11 447	Total	11 447

III - Soutien à l'amélioration du Jardin partagé de Monplaisir

Créé en 2017, le Jardin partagé de Monplaisir se situe sur le territoire de Lyon 8ème, sur un terrain de 174 m². Il regroupe un total de 22 jardiniers. C'est un jardin qui se déploie à partir de bacs de culture, la pollution des sols ne permettant pas une exploitation en pleine terre.

En accord avec l'ensemble de ses adhérents, l'association gestionnaire du site souhaite réaliser des travaux d'amélioration du jardin afin de l'adapter aux changements climatiques.

Le projet élaboré porte, notamment, sur :

- la réalisation en auto construction de deux pergolas, dans l'idée de protéger les cultures par un ombrage,
- la réalisation de travaux de réparation des bacs de culture existants,
- la maîtrise des consommations d'eau (installation d'un récupérateur d'eau pluviale),
- l'amélioration de l'aspect du jardin et le développement des contacts avec les riverains.

Par ce projet, les jardiniers souhaitent obtenir une meilleure protection contre les effets des canicules (amélioration quantitative et qualitative des récoltes, protection des cultures, allongement des périodes de récolte, etc.) et s'ouvrir sur l'extérieur (développement des contacts avec les riverains).

La Métropole propose de participer à ce projet à hauteur de 1 626 € TTC correspondant à 80 % des dépenses subventionnables retenues, estimées à 2 032 € TTC, ainsi détaillées :

- aide aux équipements, travaux et plantations : 1 563 €,
- aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau : 63 €

Il est proposé de verser la subvention en deux temps :

- un acompte de 60 % à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde au vu d'un courrier de demande de versement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
dépenses d'équipement (pergolas et accessoires, petit outillage)	1 953	Métropole - aide aux travaux, équipements et plantations	1 563
gestion de la ressource en eau (récupérateur d'eau pluviale)	79	Métropole - aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau	63
		autofinancement	406
Total	2 032	Total	2 032

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 10 757 €, au profit de :

- l'association des Jardins des Meuniers d'un montant de 9 131 €,
- l'association du Jardin partagé de Monplaisir d'un montant de 1 626 €,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal et répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 10 757 € en 2024,

sur l'opération n° 0P27O7175.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant de 10 757 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322615-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
